INFORMATIONS MUNICIPALES

LE MOT DU MAIRE

Comme vous avez pu le constater, les travaux du futur commerce (boulangerie-épicerie) ont débuté le 19 mars dernier. Pour rappel, en raison du chantier, un arrêté à été pris pour interdire la circulation et le stationnement à l'entrée du lotissement du Clos Neuf.
Changement majeur dans notre centre bourg avec ce nouveau bâtiment qui va étoffer les offres de commerce de la commune.
Gwénaël est motivé et a de nombreux projets pour développer son activité, qui, nous l'espérons, sera un grand succès.

Le budget a été voté le 20 mars dernier et nous espérons pouvoir débuter les travaux de voirie avant l'été.
Le nettoyage et le curage des fossés vont également commencer début avril.
L'inter-association est en pleine préparation pour le tour de Bretagne et le tour de France. Vous avez des idées ? vous souhaitez être bénévoles ? Rendez-vous le mardi 15 avril à 20h30 à la salle polyvalente.
Je vous souhaite un excellent mois d'avril avec le retour, nous l'espérons tous, des beaux jours.

Pascal LEBRETON

N°4 AVRIL 2025

MAIRIE & AGENCE POSTALE COMMUNALE
11 rue de l'Église
Tél. : 02 96 31 51 68
accueilmairie@labouillie.fr
Site internet : labouillie.fr

Horaires d'ouverture
9h à 12h
Lundi, mardi, jeudi, vendredi.

.....

SERVICES D'URGENCE ET DE GARDE
SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Pharmacie : 3237

.....

BIBLIOTHÈQUE
10h à 12h
Tous les samedis

.....

CABINET INFIRMIER
1 rue des Écoles
02 96 31 58 82

.....

Pour le prochain bulletin
Merci de déposer vos annonces avant le
20 avril

.....

Organe mensuel d'informations administratives économiques et sociales.

Directeur :
Pascal LEBRETON

Rédaction :
Coralie DOLO
Amélie TRIBOULET

➢ AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclarations préalables délivrées :
DP02201224Q0010 – 2 rue du Clos Neuf – Pergola
DP02201224Q0011 – 10 rue de la Fontaine – Véranda
DP02201224Q0012 – 6 rue des Lilas – Clôture et portail
DP02201224Q0013 – 4 le Tertre – Changement couleur enduit
DP02201224Q0014 – 5 rue de la Verdure – 6 panneaux photovoltaïques

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

➢ Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques,
Vu le CFU 2024 de la commune de La Bouillie,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de La Bouillie comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

- Fonctionnement

Dépenses : 577 458,94€ Recettes : 715 365,70€
Soit un excédent de la section de 137 906,76€

- Investissement

Dépenses : 103 199,12€ Recettes : 159 272,83€
Soit un excédent de la section de 56 073,91€

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➢ Budget général. Affectation du résultat de l'année 2024 de la section de fonctionnement

Le compte financier unique étant voté, le conseil municipal doit affecter les excédents de fonctionnement 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter comme suit les crédits :

RÉSULTAT DU FONCTIONNEMENT N-1

A) Résultat de l'exercice : + 137 906,76€
B) Résultats antérieurs reportés : +156 936,19€
C) Résultat à affecter = A+B : 294842,95€
D) Solde d'exécution investissement N-1 : +118 127,61€
E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 : 0€
Besoin de financement =F = D+E : 118 127,61€
Compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisé : +137906,76 €

➢ Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024-011 du 21 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,41 %,
- taxe foncière sur le non bâties : 79,00 %,
- taxe d'habitation (résidence secondaire et logements vacants) : 16,61 %.

M. le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.
Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, l*e conseil municipal :*
- DÉCIDE une augmentation de 1% et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,80 %,
- taxe foncière sur le non bâties : 79,79 %,
- taxe d'habitation (résidence secondaire et logements vacants) : 16,78 %.

➢ Vote du budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57 Considérant le projet de budget primitif 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **ADOPTE** par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, les budgets primitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et équilibrés comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

- Fonctionnement

Recettes et dépenses : 807 191,00€

- Investissement

Recettes et dépenses : 742 360,00€

➢ Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).
Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré,
Vu la délibération 2021-020 du 06 mai 2021, adoptant la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 :
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER

Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le 02.96.50.00.30 et consulter le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh.

À LA UNE

LA MAISON DE L'ALIMENTATION ITINÉRANTE

Dans le cadre de ses politiques menées en faveur de l'environnement, de la santé et de l'économie, Lamballe Terre & Mer organise différentes actions autour du thème de l'alimentation.

Cette année, le territoire accueille « La Maison de l'Alimentation Itinérante », matérialisée par une petite maison en bois proposée par l'association « Aux Goûts Du Jour ». En effet, l'un des enjeux est de sensibiliser les habitants du territoire à l'alimentation durable (produits locaux et de saison, gaspillage alimentaire, cuisine végétale, fait-maison…).

Lamballe Terre & Mer, accompagné de l'association « Aux Goûts Du Jour » proposera plusieurs actions :

> Une consultation des habitants

Pour mieux connaître les habitudes alimentaires des habitants et ainsi répondre à leur besoin, une grande enquête sera en ligne du 10 au 30 avril. Tous les habitants sont invités à y répondre : *www.enquete-alimentation.fr*

> Des animations tout public

Ateliers de cuisine, rencontres, escape game… De nombreuses animations pour et par différents acteurs seront proposées pour sensibiliser les associations, entreprises, agriculteurs, centres de loisirs et établissements scolaires qui seront invités à se mettre aux fourneaux :

- partage d'un contenu diversifié, compréhensible et ludique autour du mieux manger : recettes, techniques, ateliers, échanges… ;
- rencontre avec des professionnels sur les enjeux de l'alimentation.

Maison de l'Alimentation Itinérante, Place du Marché, Lamballe-Armor. Du 10 au 30 avril :

- *mardi, mercredi, et vendredi 11h-18h*
- *jeudi : 9h-15h*
- *samedi : 10h-18h*

Retrouvez le programme sur www.maison-alimentation.com.

INFOS PRATIQUES

ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS : LE PROGRAMME LEADER, UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT QUI PEUT VOUS CONCERNER

Ce programme européen accompagne des projets innovants et structurants qui contribuent à la revitalisation, au développement durable ou encore à la consolidation des emplois dans les zones rurales.
Sur la période 2023-2027, une enveloppe de 1 397 269 € est attribuée aux territoires de Saint-Brieuc Armor-Agglomération et Lamballe Terre & Mer.
Vous êtes chef/cheffe d'entreprise ou membre d'une association ou collectivité territoriale ? C'est le moment de soumettre vos projets !
Plus d'information par courriel à contractualisations@lamballe-terre-mer.bzh

ATELIER BIEN VIEILLIR : AMÉNAGER SON DOMICILE

Lamballe Terre & Mer vous proposera au cours de l'année une série d'ateliers destinés au public sénior, afin d'aider les personnes âgées à mieux vivre en faisant avec les incommodités liées au vieillissement. Adapter son logement, bien gérer ses médicaments, avoir une bonne nutrition, à quoi sert un espace santé, sont autant de thématiques qui pourront être abordées. Le premier atelier sera dédié à l'aménagement du domicile, aux trucs et astuces pour bien vieillir chez soi. *Le 22 avril, de 14h à 16h30 à la salle municipale Fredaine à Plestan.*

L'INFO ENVIRONNEMENT DU MOIS

ACCOMPAGNEMENT DANS LA CRÉATION DE HAIES BOCAGÈRES ET DE PETITS BOISEMENTS

Vous souhaitez planter ou restaurer une haie bocagère ? Créer un petit boisement ? Implanter un talus ? Lamballe Terre & Mer peut vous accompagner techniquement et financièrement.

La création de haie et de talus est ouverte à tous (agriculteurs, particuliers), sous certaines conditions :

• Avoir un projet en cohérence et en lien avec le parcellaire agricole,

• Réaliser un linéaire minimum de 100 m pour la plantation d'une haie ou 50 m pour la création d'un talus,

• S'engager au maintien et à l'entretien des aménagements bocagers mis en place,

• Suivre une demi-journée de formation organisée par Lamballe Terre & Mer sur la taille des jeunes arbres (gratuit).

Les travaux bocagers bénéficient de financements Breizh Bocage et comprennent : les travaux de sols, la plantation, la fourniture et la pose des protections gibiers, le paillage, l'entretien sur 4 ans et la première taille de formation.

Lamballe Terre & Mer accompagne également la création de petits boisements diversifiés (composés de plusieurs essences de feuillus), inférieurs à 3ha.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, les financements possibles, vous pouvez contacter Lamballe Terre & Mer : environnement@lamballe-terre-mer.bzh ou 02.96.50.54.72

AGENDA

Dim. 13/04 - Jardinage au naturel

Les plantations de mai au potager

Astuce : réussir ses semis de courge

Jardin du Clos, Plédéliac / De 15h à 17h30 / Gratuit /sur inscription : 07.88.51.78.75 ou lejardinduclos@gmail.com

Sam. 19/04 - Jardinage au naturel

Les plantes qui soignent les plantes

Déchets verts pour en faire du compost, orties et pelures d'oignon pour remédier aux principales maladies du jardin.

Herbarius, Lamballe-Armor, Planguenoual / De 15h à 17h30 Gratuit/ Sur inscription : 06.03.43.25.28 ou f.goulley@herbarius.net

Inscriptions réservées aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

Mer. 23/04 - Fresque de la rénovation

Une expérience collective qui va permettre aux participants de découvrir les fondamentaux d'un projet de rénovation énergétique. *Jugon-Les-Lacs / De 14h à 17h / Gratuit / Places limitées, sur inscription : 02.96.52.15.70 ou contact@alec-saint-brieuc.org*

INFORMATIONS DIVERSES

BOULANGERIE BILLAN

Fermeture du samedi 5 au lundi 14 avril inclus. Réouverture mardi 15 avril à 7h30. Merci de votre compréhension.

ARMOR CINÉ ERQUY

La Mairie d'Erquy et l'association Armor Ciné sont heureux de vous annoncer la réouverture à partir du 18 avril 2025.

Quelles sont les nouveautés à découvrir ?

- **Jeudis soir** : Les coups de cœur du box-office ou coups de cœur surprises des cinémas Art et Essai.
- **Lundis après-midi** : Documentaires de voyages, atelier UTL et films accompagnés etc
- **Retransmissions** : Ballets, spectacles, théâtre de la Comédie Française, etc.
- **Ateliers jeune public** : Exemple l'atelier Machinima, pour créer une vidéo à partir des jeux vidéo.
- **Privatisations de la salle** par des associations, des entreprises, pour du gaming ou des événements familiaux…

Les séances se dérouleront jeudi, vendredi, samedi et lundi à 21h, dimanche à 17h et lundi à 14h30.

Tarifs : De 4€ à 7€ selon la formule (hors retransmissions).

Venez nombreux redécouvrir le cinéma d'Erquy !

LA MAISON DE LA PÊCHE FÊTE SES 30 ANS

Rendez-vous le dimanche 6 juillet 2025, de 10h à 18h sur les berges de l'étang de Jugon-les-lacs avec de nombreuses animations gratuites pour petits et grands : initiations à la pêche, lancers sur cibles, animations petites bêtes, stands nature, tir à l'arc, escalade, balades nature en canoë, promenades à poney, structures gonflables, jeux en bois, etc.

Mais aussi des spectacles : déambulations de personnages drôles et loufoques, jouets nature et musique verte, et un grand spectacle final acrobatique et aérien dans un arbre.

En parallèle la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor organise deux compétitions de pêche pour les jeunes de 10-17 ans : une pour la pêche au coup et une pour la pêche aux leurres. Ces rencontres entrent dans le circuit départemental Junior Fishing Tour.

RDV sur les berges de l'étang de Jugon côté Station Sports Nature/camping. Restauration galette/saucisse sur place. www.maisonpechenature.com

ASSOCIATIONS

AMICALE LAIQUE DE LA BOUILLIE

Vente de fuets (saucissons) au tarif de 4,50€ l'unité et de 11,50€ les 3. Différentes saveurs, plus d'informations sur notre page facebook : Amicale laïque de La Bouillie.
Commande possible au 06.78.84.43.88 jusqu'au 11 avril.
Livraison : 25 avril.

COMITÉ DE JUMELAGE

L'assemblée générale aura lieu le 25 avril, rendez-vous à 20h30 à la salle du conseil de la mairie. Soirée ouverte à tous les Lambolliens intéressés par cette aventure ! Récapitulatif sur 2024 : actions menées, voyage, budget. Un point sur les projets à venir sera fait, notamment la venue de nos amis de Sellano en juillet prochain.

ANNONCES

AIDE SOIGNANTE diplômée propose ses services pour:

- les personnes en perte d'autonomie ou âgées :
  - aide à la toilette, habillage, mobilisation, repas, courses,
  - compagnie, stimulation cognitive, accompagnement aux rendez-vous médicaux,
  - aide administrative et petits services du quotidien,
- la garde d'enfants et la prise en charge d'animaux (promenade, soins, surveillance)

Secteur La Bouillie et ses alentours – 50% de crédit d'impôt – 06.68.15.08.53

LA MAIRIE D'HÉNANSAL recherche un gérant pour un projet de bar/restaurant route des Caps. Pour de plus amples informations et si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie au 02.96.31.50.02 ou commune.henansal@wanadoo.fr

AUXILIAIRE DE VIE propose ses services du lundi au samedi : aide au lever, toilette, repas, courses, ménage, repassage, accompagnement rendez-vous.
Secteur Erquy et ses alentours – Chèque emploi service/CESU déductible des impôts – 06.43.07.09.16

PROFESSEURE donne des cours d'anglais et français langue étrangère. Cours individuel, à deux ou en petits groupes. Réalisation de cartes de vœux et cours de cuisine en anglais pour les plus jeunes.
Secteur La Bouillie et ses alentours – 50% de réduction d'impôt – 06.26.94.96.46

VEND CHALET/GARAGE Toiture 2 pans : planches plus bac acier. Bon état général.
épaisseur bois 3,4/L5,35 sur l3,55, H2,41
Prix à négocier sur place, 07.82.00.39.04

VENTE MATÉRIEL cause changement de véhicule
Vend : pneus de marqué Kléber 215/50/17 95W
Batterie 17/80AH 740A (EN) 12 volt. Achetés fin 2024, facture à l'appui, 06.16.85.86.88

VEND maison plain-pied, 101 m², avec garage. Composée de 2 chambres dont 1 avec dressing, 1 sde, 1 WC séparé, 1 arrière-cuisine, 1 cuisine ouverte sur pièce de vie spacieuse et lumineuse équipée d'un poêle à pellets. Terrain de 776 m². Jardin arboré et clos. Idéalement située entre terre & mer : à 10 min. des plages des Sables d'Or et du port d'Erquy – 06.60.59.83.33